

Niveau :	MASTER					
Domaine :	ARTS, LETTRES, LANGUES - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES – SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE – DROIT, ECONOMIE, GESTION					
Mention :	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Encadrement éducatif					
Parcours :	Conseiller principal d'éducation - CPE					
Volume horaire étudiant :	90h	616h	101h	0h	0h	807h
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> Français			<input type="checkbox"/> Anglais		

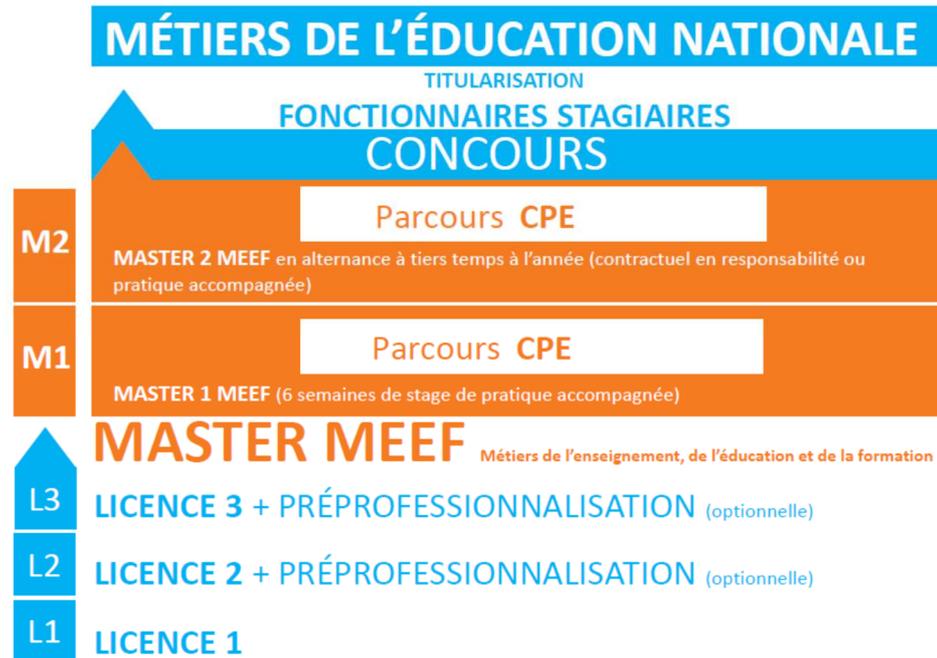
Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Isabelle DESCOURVIERES ☎ 03.80. 67.09.31 isabelle.descourvieres@u-bourgogne.fr</p> <p>Amélie DUGUET ☎ 03.80.39. ? amelie.duquet@u-bourgogne.fr</p>	<p>INSPE Scolarité 2nd degré ☎ 03.80.39.35.92 scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr</p>
<p>Composante(s) de rattachement : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne</p>	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le master MEEF mention Encadrement Educatif parcours Conseiller Principal d'Education (CPE) a pour vocation de préparer les étudiants à acquérir les **compétences professionnelles du métier de CPE en collège ou lycée tout en préparant le concours.**



La formation vise à assurer :

- Une solide formation académique en lien avec la recherche à travers des enseignements méthodologiques, des séminaires en sciences humaines et sociales appliquées à l'éducation qui assurent une approche des publics scolaires et une connaissance du système éducatif et des enjeux éducatifs actuels ;
- Une formation professionnalisante aux métiers de l'éducation, et plus spécifiquement aux fonctions d'encadrement des publics scolaires par le biais d'enseignements centrés sur la pratique professionnelle et de stages encadrés tout au long du cursus. Ces stages visent à la prise en charge progressive des fonctions éducatives dans la perspective de contribuer à développer les compétences professionnelles décrites dans le référentiel de l'Education Nationale.

En outre, la formation prépare les étudiants à passer les épreuves d'admissibilité et d'admission du concours CPE en fin de master 2.

La formation s'appuie sur trois des blocs de compétences du référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^e siècle » (juillet 2019) :

- Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves
- Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Les objectifs spécifiques du parcours CPE sont précisés dans le livret de formation.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Référence Fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

- K2104 Education et surveillance au sein d'établissements d'enseignement
- K2103 Direction d'établissement et d'enseignement
- G1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K1207 Intervention socio-éducative
- K2111 formation professionnelle

Poursuite d'études : doctorat

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Ce parcours forme aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et aux compétences spécifiques des professeurs :

- C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
- C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- C7. Participer à la construction du parcours des élèves
- C8. Travailler dans une équipe pédagogique

Par ailleurs le master permet l'acquisition de connaissances et de compétences liées à l'initiation à la recherche : connaissance du champ des recherches en éducation, compétences méthodologiques et rédactionnelles.

Dans le cadre de ce master, la formation sera déclinée en neuf compétences relatives aux 3 blocs de compétences du référentiel de la formation MEEF :

- Eduquer
- Communiquer
- Concevoir et Animer
- Prendre en charge
- Evaluer
- Faciliter les apprentissages de tous les élèves
- Faire preuve de réflexivité
- Se former et Exercer sa créativité
- Coopérer

Modalités d'accès à la formation :

■ De plein droit :

- **Accès en M1** : être titulaire d'une licence ou d'un bac+3 reconnu par l'Etat (diplôme attestant une équivalence et/ou de l'acquisition de 180 crédits ECTS).
- **Accès en M2** : être titulaire d'un M1 MEEF, Encadrement éducatif, CPE. Pour les étudiants titulaires du M1 MEEF Encadrement éducatif, CPE d'une autre université, l'accès s'effectue sur dossier afin d'étudier la compatibilité des maquettes

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- **En formation initiale** : s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE Dijon en charge de la mention à scolarité2d@inspe.u-bourgogne.fr
- **En formation continue** : s'adresser au Service de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80 / formation.continue@u-bourgogne.fr)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :



Année de Master 1 MEEF 2nd degré et CPE



Année de Master 2 MEEF 2nd degré et CPE



Les contenus et particularités du parcours sont précisés dans le livret de formation afférente.

La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

■ Stage

Le cursus de master MEEF est une formation professionnalisante qui intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes d'alternance qui peuvent donner lieu à un contrat de travail et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

En cours de première année de master, un stage d'une durée de six semaines prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation. Dans l'académie de Dijon, il se déroule en deux temps : un stage massé de 2 semaines au semestre 1 et un stage massé de 4 semaines au semestre 2. Dans la mesure du possible, l'un aura lieu en collège et l'autre en lycée.

Lors de la deuxième année de master, la formation est organisée en alternance avec un stage soit en responsabilité (avec contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs sur un temps de service réalisé identique à celui des conseillers principaux d'éducation qui se déroule sur une période de douze semaines cumulées), soit en pratique accompagnée (pour également un tiers temps de l'ORS).

Dans l'académie de Dijon, ce stage est filé sur l'année scolaire à raison de deux journées hebdomadaires dans un établissement.

Les étudiants bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant lors de stages et participent ainsi à sa formation.

■ Régime salarié et dispenses d'assiduité

Les informations ci-dessous ne concernent pas les étudiants de M2 effectuant leur stage en CDD tiers temps.

Les étudiants devront déposer leur demande d'aménagements (emploi du temps, assiduité, etc.) au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne. Si l'étudiant devient salarié en cours d'année, il doit en informer la scolarité et déposer, si besoin, une demande d'aménagement dès signature du contrat de travail.

L'étudiant effectue sa demande auprès de la scolarité de l'INSPE uniquement qui l'informe des modalités administratives nécessaires pour faire sa demande.

Les étudiants dispensés d'assiduité peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières. Le cas échéant, un calendrier spécifique d'évaluation est contractualisé entre l'étudiant et les formateurs concernés. Les formateurs informent la scolarité des dates et modalités retenues. Ces informations pourront être affichées par les scolarités concernées.

Aucune dispense n'est accordée pour les stages de M1 comme de M2. Des aménagements pourront cependant être envisagés par les équipes pédagogiques pour les étudiants salariés de l'éducation nationale dans le respect du cahier des charges du stage.

■ Espace Numérique de Travail (ENT)

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc OBLIGATOIREMENT activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr.

- **Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

projet ne pas diffuser

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Semestre 1				Semestre 2				Total M1				MCC	ECTS M1	Compétences							
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total					
BLOC A Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	UE1 Le CPE acteur de la communauté éducative et du SPEN	Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques Politiques éducatives et enjeux institutionnels	15			15	Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques Comprendre et transmettre les valeurs républicaines	6	6		12	Total UE1 Ec1 24 81 0 105	CC Intégral	8	EDUQUER								
			Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier	3	3		6	Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier		3		3												
			Fonctionnement du SE CPE et Vie scolaire dans le paysage éducatif		24		24	Les apports de la sociologie en éducation CPE – VS enjeux actuels		18		18												
	COMMUNIQUER		Ec 2 : Communiquer Usage responsable d'internet et numérique éducatif Maîtrise de la langue française / <i>Problématiser</i>	Ec 2 : Communiquer Communication efficace et respectueuse	4	8		12	Ec 2 : Communiquer Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12	Total UE1 Ec2 4 41 6 51	CC Intégral	5	COMMUNIQUER							
				Usage responsable d'internet et numérique éducatif	4	8		12	Communication efficace et respectueuse		12		12											
				Maîtrise de la langue française / <i>Problématiser</i>		9	6	15	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12											
BLOC B Le CPE, praticien réflexif, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	CONCEVOIR ET ANIMER	UE2 Le CPE concepteur de son activité	Ec 1 : Acteur de la politique éducative <i>Ec1 : Les responsabilités du CPE</i>		30	30	Ec 1 : Acteur de la politique éducative <i>Animer, conseiller, impulser</i>		18		18	Total UE2 Ec1 0 72 0 72	CC Intégral	8	CONCEVOIR ET ANIMER									
	PRENDRE EN CHARGE (individuellement et collectivement)		<i>Ec1 : Priorités éducatives et actualités</i>		12	12	<i>Priorités éducatives et actualités</i>		12	12														
			Ec 2 : Animateur du parcours des élèves <i>Prise en charge individuelle et collective des élèves</i>		18	18	Ec 2 : Animateur du parcours des élèves <i>Parcours des élèves</i>		12	12														
	EVALUER	UE3 Le CPE praticien réflexif	Ec 1 : Accompagnateur du parcours des élèves Évaluation des apprentissages, remédiation et différenciation				24	24	Total UE3 Ec1 22 42 0 64	CC Intégral	3	EVALUER												
			Processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage Inclusion des élèves	16		16	Apprendre à apprendre Outils et méthodes pratiques Inclusion des élèves	6					6	6										
	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	UE3 Le CPE praticien réflexif	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche Ec 2a : Recherche et mémoire (cadre théorique) <i>Séminaires et recherches spécifiques VS</i>	14	8	22	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche Ec 2a : Recherche et Mémoire (cadre théorique et protocole) <i>Séminaires et recherches spécifiques VS</i>	10	4	14	Total UE3 Ec2a 14 63 5 82	CC Intégral	12	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE										
			Suivi individuel de mémoire					1	1															
			Ec 2b : Stage Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			7	7	Ec 2b : Stage Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)		8					8									
			Suivi individuel de stage						1	1														
			Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			7	7	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)		8					8									
	BLOC C Le CPE, acteur de son développement professionnel	SE FORMER et EXERCER SA CREATIVITE	UE4 Le CPE acteur de son développement professionnel	Ec 1 : Coopérer au sein d'une communauté éducative <i>Les partenariats internes et externes</i>		10	10	Ec 1 : Coopérer au sein d'une communauté éducative <i>Les partenariats internes et externes</i>		6		6	Total UE4 Ec1 0 20 18 38	CC Intégral	2	SE FORMER et EXERCER SA CREATIVITE								
		COOPERER		Compétences Psychosociales et développement professionnel		10	10	SST certification		12	12	CC Intégral 2					COOPERER							
				CM	TD	TP	Total					CM	TD	TP	Total	Total M1	64	375	45	484	Total ECTS	60		
				CM	TD	TP	Total					CM	TD	TP	Total									

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Semestre 3				Semestre 4				Total M2				MCC	ECTS M2	Compétences					
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total			
BLOC A Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	UE1 Le CPE acteur de la communauté éducative et du SPEN	Ec 1 : Agir en éducateur responsable	4	6		10	Ec 1 : Agir en éducateur responsable		5		5	Total UE1 Ec1	4	30	0	34	CC Intégral	8	EDUQUER		
			Organiser et animer l'équipe VS		10		10	Bienveillance et estime de soi dans le cadre éducatif		9		9										
	COMMUNIQUER		Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer					Total UE1 Ec2	0	28	17	45	CC Intégral	5	COMMUNIQUER		
			Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12	Usage responsable d'internet et numérique éducatif		8		8										
			Numérique et VS		6		6	CVCL		9		9										
								Communication respectueuse et efficace (outils et techniques)		10		10										
BLOC B Le CPE, praticien réflexif, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	CONCEVOIR ET ANIMER	UE2 Le CPE concepteur de son activité	Ec 1 : Acteur de la politique éducative					Ec 1 : Acteur en faveur du climat scolaire					Total UE2 Ec1	0	30	0	30	CC Intégral	7	CONCEVOIR ET ANIMER		
			Conseiller, élaborer, rendre compte		15		15	Analyser, Prévenir, agir		15		15										
	PRENDRE EN CHARGE (individuellement et collectivement)		Ec 2 : Animateur du parcours des élèves					Ec 2 : Animateur du parcours des élèves					Total UE2 Ec2	0	27	0	27	CC Intégral	7	PRENDRE EN CHARGE (individuellement et collectivement)		
				Entretien, régulation, médiation		12		12	Parcours / projet personnel / suivi		15										15	
				Ec 3 : Questions et débats en éducation		24		24	Ec 3 : Questions et débats en éducation		30		30	Total UE2 Ec3	0	54	2	56	CC Intégral	7	PRENDRE EN CHARGE (individuellement et collectivement)	
							Préparation aux oraux du concours*		2		2											
	BLOC B Le CPE, praticien réflexif, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	EVALUER	UE3 Le CPE praticien réflexif	Ec 1 : Accompagnateur du parcours des élèves					Ec 1 : Accompagnateur du parcours des élèves					Total UE3 Ec1	16	35	0	51	CC Intégral	3	EVALUER	
				Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent	16		16	Développement de l'adolescent		6		6										
		FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES		Autorité et gestion de classe		3		3	Autorité et gestion de classe		8		8	Total UE3 Ec2a	6	23	4	33	CC Intégral	10	FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES	
					Inclusion des élèves		6		6	Accompagnement du parcours des élèves		12										12
FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE		Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Total UE3 Ec2a	6	23	4	33	CC Intégral	10	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE			
			Ec 2a : Recherche et Mémoire		23	2	25	Ec 2a : Recherche et Mémoire		6										6		
			Suivi individuel de mémoire			1	1	Suivi individuel de mémoire			1	1	Total UE3 Ec2b	0	0	33	33	CC Intégral	12	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE		
			Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage														
		Analyse Réflexive de la Pratique (ARP) / ASP			9	9	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP) / ASP			12	12											
		Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4											
	Suivi individuel de stage			2	2	Suivi individuel de stage			2	2												
BLOC C Le CPE, acteur de son développement professionnel	SE FORMER et EXERCER SA CREATIVITE	UE4 Le CPE acteur de son développement professionnel	Ec 1 : Exercer sa créativité					Ec 1 : Exercer sa créativité					Total UE4 Ec1	0	14	0	14	CC Intégral	2	SE FORMER et EXERCER SA CREATIVITE		
			dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté		6		6	dans le domaine de la culture		8		8										
	COOPERER																				COOPERER	
				CM	TD	TP	Total	*1h par étudiant admissible au concours sera proposée pour la préparation à la partie didactique de chacun des oraux du concours				CM	TD	TP	Total	Total M2	26	241	56	323	Total ECTS	60
												CM	TD	TP	Total							

■ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences :

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;
 Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

● Modalités d'évaluation

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019) fixe les compétences attendues en fin de formation au niveau national. Ces compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus. Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Evaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Evaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> - Ne possède pas les rudiments des compétences visées - N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre - Les savoir-être sont inadéquats - Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon référentiel national de compétences
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

● Règles de progression en Master MEEF

❖ Modalités de validation

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage**.

❖ Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant.e. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant.e à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

❖ Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.

● **Fonctionnement des jurys de Master MEEF**

A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

● **Organisation des évaluations pour les enseignements**

❖ **Remise des travaux / devoirs**

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. A défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ **Absence lors d'une évaluation**

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraîne une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place tout au long de l'année. Il permet, le cas échéant, et sur proposition/décision du/des responsables de parcours, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une seconde chance à l'étudiant.

❖ **Plagiat**

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

Niveau :	MASTER					
Domaine :	DROIT, ECONOMIE, GESTION – SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES – ARTS, LETTRES, LANGUES – SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					
Mention :	MEEF 1^{ER} DEGRE Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation					
Parcours :	Professeur des écoles (PE)					
Volume horaire étudiant :	125h	418h	312.5h	0h	0h	855.5h
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais					

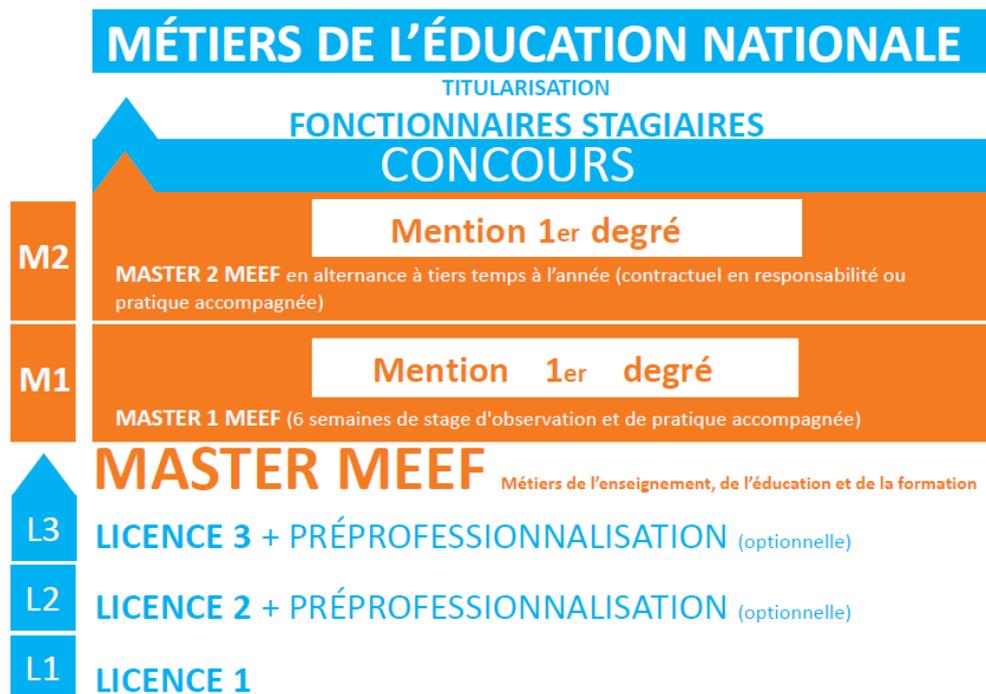
Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Lucie CORBIN Maître de conférences Lucie.Corbin@inspe.u-bourgogne.fr	Bureau 1 ^{er} degré ☎ 03.80.39.35.85 ☎ 03.80.39.35.88 scolarite@inspe.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le **master MEEF** mention **premier degré** parcours **Professeur des Ecoles (PE)** vise à faire acquérir aux étudiants les **compétences professionnelles** (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, liées au contexte d'exercice du métier) **du métier de professeur des écoles tout en les préparant au CRPE.**



La formation s'appuie sur quatre axes :

- L'accès à une culture professionnelle commune à tous les enseignants
- La formation disciplinaire et didactique (fondamentaux et polyvalence)
- La formation au et par le numérique
- La formation à et par la recherche (avec notamment la réalisation d'un mémoire de Master).

En outre, la formation prépare les étudiants à passer les épreuves d'admissibilité et d'admission du CRPE en fin de deuxième année du master.

La formation s'appuie sur les trois blocs de compétences du référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^e siècle » (juillet 2019) :

- Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Ainsi, ce master s'attache à former les étudiants :

- À la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs fondamentaux à l'école
- À la polyvalence et à la pédagogie générale
- À l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles
- À une démarche active de développement professionnel

Les objectifs spécifiques de ce master sont précisés dans le livret de formation.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Référence Fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

- K2106 Enseignement des écoles
- K2103 Direction d'établissement et d'enseignement
- K1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K1207 Intervention socio-éducative
- K2101 Conseil en formation

Poursuite d'études : doctorat

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Ce parcours forme aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et aux compétences spécifiques des professeurs :

- P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Par ailleurs le master permet l'acquisition de connaissances et de compétences liées à l'initiation à la recherche : connaissance du champ des recherches en éducation, compétences méthodologiques et rédactionnelles.

Dans le cadre de ce master, la formation sera déclinée en neuf compétences relatives aux trois blocs de compétences du référentiel de la formation MEEF :

- Eduquer
- Communiquer
- Enseigner les savoirs à l'école primaire
- Planifier et Séquencer
- Evaluer
- Faciliter les apprentissages de tous les élèves
- Faire preuve de réflexivité
- Se former
- Coopérer

Modalités d'accès à la formation :

■ De plein droit :

- **Accès en M1 : être titulaire d'une licence ou d'un bac+3 reconnu par l'Etat (diplôme attestant une équivalence et/ou de l'acquisition de 180 crédits ECTS).**

Le Master est dispensé sur les sites d'Auxerre, Dijon, Mâcon et Nevers. Les modalités de recrutement et d'affectation géographiques sont adoptées chaque année par les instances universitaires, et conformément à l'article L. 612-6 du Code de l'Éducation. Ces modalités sont portées à la connaissance des futurs candidats via le site internet de l'INSPE et via tout dispositif national prévu (www.trouvermonmaster.gouv.fr) : <http://www.inspe.u-bourgogne.fr> (rubrique « pré-inscriptions »)

- **Accès en M2 :** être titulaire d'un M1 MEEF 1er degré, Professeur des écoles.
 - Les étudiants titulaires du M1 de l'université de Bourgogne poursuivent leur cursus sur le site où ils ont été affectés en M1 sauf avis contraire de l'équipe pédagogique.
 - Pour les étudiants titulaires du M1 MEEF 1^{er} degré, Professeur des écoles d'une autre université, l'accès s'effectue sur dossier afin d'étudier la compatibilité des maquettes.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- **En formation initiale :** s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE Dijon en charge du premier degré à scolarite@inspe.u-bourgogne.fr
- **En formation continue :** s'adresser au Service de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80 / formation.continue@u-bourgogne.fr)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :



Année de Master 1 MEEF 1^{er} degré



Année de Master 2 MEEF 1^{er} degré



Les contenus et particularités du master PE sont précisés dans le livret de formation afférent.

La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

■ Stage

Le cursus de master MEEF est une formation professionnalisante qui intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes d'alternance qui peuvent donner lieu à un contrat de travail et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

En cours de la première année de master, un stage d'une durée de six semaines prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation. Dans l'académie de Dijon, il se déroule en trois temps : un stage massé de 2 semaines au semestre 1 et deux stages massés de 2 semaines au semestre 2. Dans la mesure du possible, ils ont lieu dans des cycles différents. En effet, ces stages sur le terrain doivent permettre à l'étudiant de découvrir l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer ainsi que le métier d'enseignant dans ses différentes dimensions, d'observer l'activité des élèves et de l'équipe éducative, de faire ses premières expériences de conduite de classe, d'abord guidées par un tuteur, jusqu'à acquérir progressivement plus d'autonomie.

Lors de la deuxième année de master, la formation est organisée en alternance avec un stage soit en responsabilité (avec contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs sur un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service (ORS) annuelle cumulée résultant, du décret no 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré), soit en pratique accompagnée (pour également un tiers temps de l'ORS).

Dans l'académie de Dijon, l'organisation de ce stage est mixte : filée sur l'année scolaire à raison d'une journée hebdomadaire dans l'école et massée à raison de deux périodes de deux semaines dans d'autres.

Les étudiants bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné par la DSDEN et par un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant lors des stages et participent ainsi à sa formation.

■ Régime salarié et dispenses d'assiduité

Les informations ci-dessous ne concernent pas les étudiants de M2 effectuant leur stage en CDD tiers temps.

Les étudiants devront déposer leur demande d'aménagements (emploi du temps, assiduité, etc.) au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne.

Si l'étudiant devient salarié en cours d'année, il doit en informer la scolarité et déposer, si besoin, une demande d'aménagement dès signature du contrat de travail.

L'étudiant effectue sa demande auprès de la scolarité de l'INSPE uniquement qui l'informe des modalités administratives nécessaires pour faire sa demande.

Les étudiants dispensés d'assiduité peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières. Le cas échéant, un calendrier spécifique d'évaluation est contractualisé entre l'étudiant et les formateurs concernés. Les formateurs informent la scolarité des dates et modalités retenues. Ces informations pourront être affichées par les scolarités concernées.

Aucune dispense n'est accordée pour les stages de M1 comme de M2.

■ Espace Numérique de Travail (ENT)

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc OBLIGATOIREMENT activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Semestre 1				Semestre 2				Total M1				MCC	ECTS M1	Compétences							
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total					
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	UE1 Le professeur acteur de la communauté éducative	Ec1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques					Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques																
			connaissance du contexte institutionnel compréhension de l'histoire du système éducatif et des politiques éducatives	18	2		20	Comprendre et enseigner les valeurs républicaines		18		18	Total UE1 Ec1	18	25	0	43	CC Intégral	6	EDUQUER				
	COMMUNIQUER	UE2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer																
Usage responsable d'internet et numérique éducatif + esprit critique					5	5	Usage responsable d'internet et numérique éducatif + esprit critique			4	4	Total UE1 Ec2	0	0	25	25	CC Intégral	4	COMMUNIQUER					
Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle (B2)					8	8	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle (B2)			8	8	Total UE1 Ec3	0	6	0	6								
Ec3 : Coopérer au sein d'une communauté éducative																								
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	ENSEIGNER les SAVOIRS	UE2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec1 : Enseigner à la maternelle					Ec1 : Enseigner à la maternelle																
			Développement moteur, psychologique, affectif et cognitif de l'enfant (de 2 à 5 ans)	6			6	Construction des 1ers apprentissages : La mobilisation du langage dans toutes ses dimensions /Construire les 1ers outils pour structurer sa pensée / Agir, s'exprimer et comprendre à travers l'act. phy et artistiques /Explorer le monde					Total UE2 Ec1	10	62	16	88	CC Intégral	13	ENSEIGNER les SAVOIRS				
			Construction des 1ers apprentissages : La mobilisation du langage dans toutes ses dimensions /Construire les 1ers outils pour structurer sa pensée / Agir, s'exprimer et comprendre à travers l'act. phy et artistiques /Explorer le monde					> Mathématiques		14	14													
			> Mathématiques	2	12		14	> Français	2	8	10													
			> Français		8	4	12	> EPS		2	2	4												
	> Histoire-géographie, EMC			4	4																			
	PLANIFIER et SEQUENCER	UE3 Le praticien réflexif	UE3 Le praticien réflexif	> Sciences		4	8	12																
				> EPS		2	2	4																
				> Arts		8		8																
				Ec2 : Enseigner en élémentaire					Ec 2 : Enseigner en élémentaire					Total UE2 Ec2	38	110	86	234	CC Intégral	4	PLANIFIER et SEQUENCER			
Les mathématiques : à apprendre et pour apprendre				4	20	8	32	Développement moteur, psychologique, affectif et cognitif de l'enfant (de 5 à 10 ans)	6		6													
Le français : à apprendre et pour apprendre	12	14	12	38	Les mathématiques : à apprendre et pour apprendre	6	14	12	32															
Construction des apprentissages : Polyvalence et Interdisciplinarité					Le français : à apprendre et pour apprendre	6	18	14	38															
> Histoire-géographie, EMC		6		6	Construction des apprentissages : Polyvalence et Interdisciplinarité																			
> EPS		10		10	> Histoire-géographie, EMC		8	4	12															
EVALUER	UE3 Le praticien réflexif	UE3 Le praticien réflexif	Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement																
			Psychologie des apprentissages	12			12	Inclusion des élèves		7	7	Total UE3 Ec1	12	19	0	31	CC Intégral	3	EVALUER					
								Evaluation, remédiation, différenciation		12	12							CC Intégral	5	FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES				
FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	UE3 Le praticien réflexif	UE3 Le praticien réflexif	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche																
			Ec 2a : Recherche et mémoire (cadre théorique)	12	4	4	20	Ec 2a : Recherche et Mémoire (cadre théorique et protocole)		14	14	Total UE3 Ec2a	12	4	19	35	CC Intégral	10	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE					
			Suivi individuel de mémoire					Suivi de stage (pour 4 étudiants)		1	1	Total UE3 Ec2b	0	6	6	12	CC Intégral	10						
Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage																			
Préparation au stage		2		2	Préparation au stage		4	4																
Suivi de stage (pour 4 étudiants)			2	2	Suivi de stage (pour 4 étudiants)			4	4															
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel	SE FORMER	UE4 Le professeur, acteur de son développement professionnel	Ec 1 : se former (au choix) à la					Ec 1 : se former (au choix) à la																
			- Culture numérique					- Culture numérique				Total UE4 Ec1	0	20	0	20	CC Intégral	3	SE FORMER					
			- Culture artistique et patrimoniale					- Culture artistique et patrimoniale																
			- Culture citoyenne		10		10	- Culture citoyenne		10	10													
	- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger					- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger																		
- Culture de la recherche					- Culture de la recherche																			
COOPERER					Ec2 : Coopérer au sein d'une communauté éducative : La participation à un collectif de travail		8	8	Total UE4 Ec2	0	8	0	8	CC Intégral	2	COOPERER								
				CM	TD	TP	Total					CM	TD	TP	Total	Total M1	90	260	152	502	Total ECTS	60		
				CM	TD	TP	Total					CM	TD	TP	Total									



Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Semestre 3				Semestre 4				Total M2				MCC	ECTS M2	Compétences						
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total				
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	UE1 Le professeur acteur de la communauté éducative	Ec1 : Agir en éducateur responsable		4	6	10	Ec1 : Agir en éducateur responsable			2	3	5	Total UE1 Ec1	0	6	9	15	CC Intégral	6	EDUQUER		
	COMMUNIQUER		Usage responsable d'internet et numérique éducatif + esprit critique			4	4	Usage responsable d'internet et numérique éducatif + esprit critique					4	4	Total UE1 Ec2	0	0	26	26	CC Intégral	4	COMMUNIQUER	
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	ENSEIGNER les SAVOIRS	UE2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec1 : Enseigner à la maternelle					Ec1 : Enseigner à la maternelle						Total UE2 Ec1	17	26	16	59	CC Intégral	13	ENSEIGNER les SAVOIRS		
			Développement du langage oral et écrit, des compétences numériques, de la conceptualisation et des capacités d'abstraction					Développement du langage oral et écrit, des compétences numériques, de la conceptualisation et des capacités d'abstraction															
			> Psychologie	10			10	> Psychologie	7				7										
			> Mathématiques		10		10	> Mathématiques		8	2		10										
			> Français		8		8	> Français			10		10										
	> Histoire-géographie, EMC			4	4	> Histoire-géographie, EMC					4												
	PLANIFIER et SEQUENCER	UE2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec2 : Enseigner en élémentaire					Ec2 : Enseigner en élémentaire							Total UE2 Ec2	15	68	85	168	CC Intégral	4	PLANIFIER et SEQUENCER	
			Développement du langage oral et écrit, des compétences numériques, de la conceptualisation et des capacités d'abstraction	6			6	Développement du langage oral et écrit, des compétences numériques, de la conceptualisation et des capacités d'abstraction															
			Les mathématiques : à apprendre et pour apprendre		14	8	22	> Psychologie	7				7										
			Le français : à apprendre et pour apprendre		24	8	32	Les mathématiques : à apprendre et pour apprendre		8	8		16										
Polyvalence et Interdisciplinarité							Le français : à apprendre et pour apprendre		12	14		26											
> Histoire-géographie, EMC		6	4	10	Polyvalence et Interdisciplinarité																		
> Sciences			12	12	> EPS	2	4	6		12													
> Langues				10	10																		
Préparation à l'écrit 3 du concours (au choix 1 domaine sur 3)				15	15																		
EVALUER	UE3 Le praticien réflexif	Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement							Total UE3 Ec1	0	18	0	18	CC Intégral	3	EVALUER		
		Autorité et gestion de classe		6		6	Inclusion des élèves			12		12											
		Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche																
		Ec 2a : Recherche et Mémoire		16	6	22	Ec 2a : Recherche et Mémoire	3															
		Suivi individuel de mémoire			1	1	Suivi individuel de mémoire			1	1												
FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	UE3 Le praticien réflexif	Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage							Total UE3 Ec2b	0	9	16,5	25,5	CC Intégral	10	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE		
		Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)		6	6	12	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6												
		Préparation à l'exercice professionnel (PEP)		9		9	Suivi individuel de stage			3	3												
		Suivi individuel de stage			1	1	Préparation à l'oral 2 du concours*			0,5	0,5												
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel	SE FORMER	UE4 Le professeur, acteur de son développement professionnel	Ec 1 : se former (au choix) à la					Ec 1 : se former (au choix) à la						Total UE4 Ec1	0	15	0	15	CC Intégral	3	SE FORMER		
	- Culture numérique						- Culture numérique																
			- Culture artistique et patrimoniale					- Culture artistique et patrimoniale															
			- Culture citoyenne					- Culture citoyenne															
			- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger					- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger															
	COOPERER		- Culture de la recherche					- Culture de la recherche															
				CM	TD	TP	Total					CM	TD	TP	Total	Total M2	35	158	160,5	353,5	Total ECTS	60	

*0,5h par étudiant admissible au concours pour la préparation à la 2ème partie de l'oral 2 du concours

■ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences :

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;
Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

● Modalités d'évaluation

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019) fixe les compétences attendues en fin de formation au niveau national. Ces compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus. Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Evaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Evaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> - Ne possède pas les rudiments des compétences visées - N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre - Les savoir-être sont inadéquats - Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon référentiel national de compétences
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

● Règles de progression en Master MEEF

❖ Modalités de validation

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage**.

❖ Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant.e. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant.e à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

❖ Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.

● **Fonctionnement des jurys de Master MEEF**

A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

● **Organisation des évaluations pour les enseignements**

❖ **Remise des travaux / devoirs**

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. A défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ **Absence lors d'une évaluation**

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraîne une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place tout au long de l'année. Il permet, le cas échéant, et sur proposition/décision du/des responsables de parcours, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance à l'étudiant.**

❖ **Plagiat**

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

Niveau :	MASTER					
Domaine :	ARTS LETTRES LANGUES					
Mention :	MEEF 2ND DEGRE Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation					
Parcours :	Professeur Second degré Langues Vivantes					
Option :	Allemand					
Volume horaire étudiant :	218h	549h	68h	0h	0h	835h
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> Français			<input checked="" type="checkbox"/> Allemand		

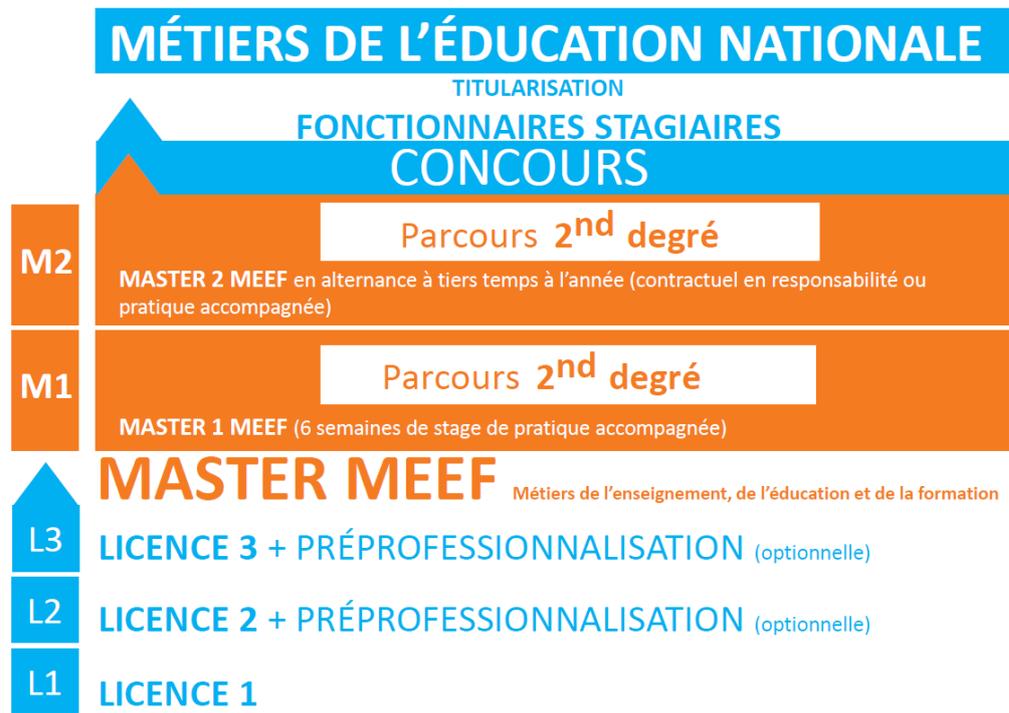
Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
INSPE Sandrine DOURU sandrine.douru@u-bourgogne.fr	INSPE Scolarité 2 nd degré ☎ 03.80.39.35.92 scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr
UFR Sylvie MARCHENOIR ☎ 03.80.39.56.62 sylvie.marchenoir@u-bourgogne.fr	UFR Secrétariat de langues ☎ 03.80.39.56.15 Secretariat.llce.master@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne UFR Langues et communication	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le **master MEEF** mention **second degré** parcours **Langues Vivantes, Allemand**, a pour vocation de préparer les étudiants à acquérir les **compétences professionnelles** (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, liées au contexte d'exercice du métier) **du métier de professeur de Langues Vivantes, Allemand, de collège et de lycée tout en préparant les concours qui lui sont liés.**



La formation s'appuie sur quatre axes :

- L'accès à une culture professionnelle commune à tous les enseignants
- La formation disciplinaire et didactique de **Langues Vivantes, Allemand**
- La formation au et par le numérique
- La formation à et par la recherche (avec notamment la réalisation d'un mémoire de Master).

En outre, la formation prépare les étudiants à passer les épreuves d'admissibilité et d'admission du CAPES en fin de master 2.

La formation s'appuie sur trois les blocs de compétences du référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^e siècle » (juillet 2019) :

- Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Ainsi, ce master s'attache à former les étudiants :

- À la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de sa discipline
- Aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage
- À l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles
- À une démarche active de développement professionnel

Les objectifs spécifiques du parcours **Langues Vivantes, Allemand**, sont précisés dans le livret de formation.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Référence Fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

- K2107 Enseignement général du second degré
- K2109 Enseignement technique et professionnel
- K2103 Direction d'établissement et d'enseignement
- K1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K1207 Intervention socio-éducative

Poursuite d'études : doctorat

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

La formation permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Ce parcours forme aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et aux compétences spécifiques des professeurs :

- P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Par ailleurs le master permet l'acquisition de connaissances et de compétences liées à l'initiation à la recherche : connaissance du champ des recherches en éducation, compétences méthodologiques et rédactionnelles.

Dans le cadre de ce master, la formation sera déclinée en neuf compétences relatives aux trois blocs de compétences du référentiel de la formation MEEF :

- Eduquer
- Communiquer
- Enseigner les savoirs dans le secondaire
- Planifier et Séquencer
- Evaluer
- Faciliter les apprentissages de tous les élèves
- Faire preuve de réflexivité
- Se former
- Coopérer

Modalités d'accès à la formation :

■ De plein droit :

- **Accès en M1** : être titulaire d'une licence du même domaine.
- **Accès en M2** : titulaire d'un M1 MEEF 2nd degré, parcours **Langues Vivantes, Allemand**. Pour les candidats répondant à cette exigence et issu d'une autre université, l'accès s'effectue sur dossier afin d'étudier la compatibilité des maquettes.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- **En formation initiale** : s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE Dijon en charge de la discipline à scolarité2d@inspe.u-bourgogne.fr
- **En formation continue** : s'adresser au Service de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80 / formation.continue@u-bourgogne.fr)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :



Année de Master 1 MEEF 2nd degré et CPE



Année de Master 2 MEEF 2nd degré et CPE



Les contenus et particularités du parcours **Langues Vivantes, Allemand**, sont précisés dans le livret de formation afférent.

La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

■ Stage

Le cursus de master MEEF intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes d'alternance qui peuvent donner lieu à un contrat de travail et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

En cours de première année de master, un stage d'une durée de six semaines prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation. Dans l'académie de Dijon, il se déroule en deux temps : un stage massé de 2 semaines au semestre 1 et un stage massé de 4 semaines au semestre 2. Dans la mesure du possible, l'un aura lieu en collège et l'autre en lycée. En effet, ces stages sur le terrain doivent permettre à l'étudiant de découvrir l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer ainsi que le métier d'enseignant dans ses différentes dimensions, d'observer l'activité des élèves et de l'équipe éducative, de faire ses premières expériences de conduite de classe, d'abord guidées par un tuteur, jusqu'à acquérir progressivement plus d'autonomie.

Lors de la deuxième année de master, la formation est organisée en alternance avec un stage soit en responsabilité (avec contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs sur un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service (ORS) annuelle cumulée résultant, du décret no 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré), soit en pratique accompagnée (pour également un tiers temps de l'ORS).

Dans l'académie de Dijon, ce stage est filé sur l'année scolaire à raison de deux journées hebdomadaires dans un établissement.

Les étudiants bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant lors de stages et participent ainsi à sa formation.

■ Régime salarié et dispenses d'assiduité

Les informations ci-dessous ne concernent pas les étudiants de M2 effectuant leur stage en CDD tiers temps.

Les étudiants devront déposer leur demande d'aménagements (emploi du temps, assiduité, etc.) au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne.

Si l'étudiant devient salarié en cours d'année, il doit en informer la scolarité et déposer, si besoin, une demande d'aménagement dès signature du contrat de travail.

L'étudiant effectue sa demande auprès de la scolarité de l'INSPE uniquement qui l'informe des modalités administratives nécessaires pour faire sa demande.

Les étudiants dispensés d'assiduité peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières. Le cas échéant, un calendrier spécifique d'évaluation est contractualisé entre l'étudiant et les formateurs concernés. Les formateurs informent la scolarité des dates et modalités retenues. Ces informations pourront être affichées par les scolarités concernées.

Aucune dispense n'est accordée pour les stages de M1 comme de M2. Des aménagements pourront cependant être envisagés par les équipes pédagogiques pour les étudiants salariés de l'éducation nationale dans le respect du cahier des charges du stage.

■ Espace Numérique de Travail (ENT)

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc OBLIGATOIREMENT activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

projet ne pas diffuser

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Semestre 3				Semestre 4				Total M2				MCC	ECTS M2	Compétences									
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total							
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	UE1 Le professeur acteur de la communauté éducative	Ec 1 : Agir en éducateur responsable	4	6		10	Ec 1 : Agir en éducateur responsable		5		5	Total UE1 Ec1	4	11	0	15	CC Intégral	6	EDUQUER						
	COMMUNIQUER		Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer					Total UE1 Ec2	0	12	17	29	CC Intégral	4	COMMUNIQUER						
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	ENSEIGNER les SAVOIRS	UE2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Total UE2 Ec1	36	49	0	85	CC Intégral	12	ENSEIGNER les SAVOIRS						
			Ec 1a : Traduire		12		12	Ec 1a : Traduire		12	12															
			Ec 1b : Analyser des documents disciplinaires	24			24	Ec 1b : Analyser des documents disciplinaires	12		12															
			Ateliers pédagogiques et didactiques 1		12		12	Ateliers pédagogiques et didactiques 1		13	13															
	PLANIFIER et SEQUENCER		Ec 2 : Enseigner dans le secondaire	Construire les apprentissages disciplinaires		30		30	Construire les apprentissages disciplinaires		30		30	Total UE2 Ec2	0	85	2	87	CC Intégral	4	PLANIFIER et SEQUENCER					
				Ateliers pédagogiques et didactiques 2		10		10	Ateliers pédagogiques et didactiques 2		15	15														
	EVALUER	FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES	UE3 Le praticien réflexif	Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Total UE3 Ec1	16	35	0	51	CC Intégral	4	EVALUER					
				Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent	16			16	Développement de l'adolescent		6	6														
				Autorité et gestion de classe		3		3	Autorité et gestion de classe		8	8														
				Inclusion des élèves		6		6	Accompagnement du parcours des élèves		12	12														
FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche	Ec 2a : Recherche et Mémoire		23	2	25	Ec 2a : Recherche et Mémoire	6			6	Total UE3 Ec2a	6	23				4	33	CC Intégral	10	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE
						Suivi individuel de mémoire			1	1	Suivi individuel de mémoire		1	1												
	Ec 2b : Stage							Ec 2b : Stage					Total UE3 Ec2b	0	0	24	24									
	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)					6	6	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)		6	6															
Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)		4	4																		
Suivi individuel de stage			2	2	Suivi individuel de stage		2	2																		
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel	SE FORMER	UE4 Le professeur, acteur de son développement professionnel	Ec 1 : se former (aux choix) à la					Ec 1 : se former (aux choix) à la					Total UE4 Ec1a	0	15	0	15	CC Intégral	3	SE FORMER						
			Ec 1a : (aux choix)					Ec 1a : (aux choix)																		
			- Culture Numérique					- Culture Numérique																		
	- Culture artistique et patrimoniale			10		10	- Culture artistique et patrimoniale		5	5																
	- Culture citoyenne						- Culture citoyenne																			
	- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger						- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger																			
	- Culture de la recherche						- Culture de la recherche																			
Ec 1b : Culture disciplinaire	9			9	Ec 1b : Culture disciplinaire	6		6																		
COOPERER										Total UE4 Ec1b	15	0	0	15	CC Intégral	2	COOPERER									
				CM	TD	TP	Total					CM	TD	TP	Total	Total M2	77	230	47	354	Total ECTS	60				

NB : En dessous de 6 étudiants inscrits dans le parcours, les heures de cours (autres que transversales) seront diminuées de 20% pour les enseignements disciplinaires portés par l'INSPE.

*1h par étudiant admissible au concours sera proposée pour la préparation à la partie didactique de chacun des oraux du concours

■ **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences :**

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;
Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

● **Modalités d'évaluation**

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019) fixe les compétences attendues en fin de formation au niveau national. Ces compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus. Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Evaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Evaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> - Ne possède pas les rudiments des compétences visées - N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre - Les savoir-être sont inadéquats - Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon référentiel national de compétences
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

● Règles de progression en Master MEEF

❖ Modalités de validation

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage**.

❖ Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant.e. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant.e à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

❖ Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.

● **Fonctionnement des jurys de Master MEEF**

A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

● **Organisation des évaluations pour les enseignements**

❖ **Remise des travaux / devoirs**

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. A défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ **Absence lors d'une évaluation**

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraîne une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place tout au long de l'année. Il permet, le cas échéant, et sur proposition/décision du/des responsables de parcours, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une seconde chance à l'étudiant.

❖ **Plagiat**

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

Niveau :	MASTER					
Domaine :	ARTS LETTRES LANGUES					
Mention :	MEEF 2ND DEGRE Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation					
Parcours :	Professeur Second degré Langues Vivantes					
Option :	Anglais					
Volume horaire étudiant :	218h	549h	68h	0h	0h	835h
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> Français <input checked="" type="checkbox"/> Anglais					

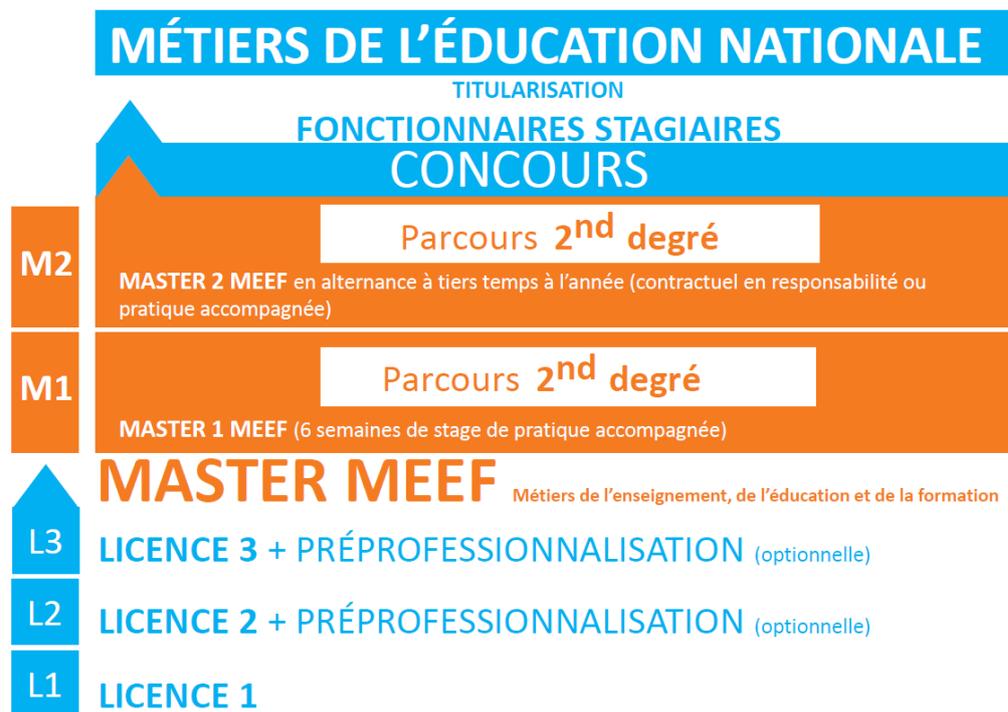
Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
INSPE Alain BOULEY alain.bouley@u-bourgogne.fr	INSPE Scola rité 2 nd degré ☎ 03.80.39.35.92 scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr
UFR Célia SCHNEEBELI ☎ 03.80.39.56.54 Celia.schneebeli@u-bourgogne.fr	UFR Secrétariat de langues ☎ 03.80.39.56.15 Secretariat.llce.master@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne UFR Langues et communication	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le **master MEEF** mention **second degré** parcours **Langues Vivantes, Anglais**, a pour vocation de préparer les étudiants à acquérir les **compétences professionnelles** (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, liées au contexte d'exercice du métier) **du métier de professeur de Langues Vivantes, Anglais, de collège et de lycée tout en préparant les concours qui lui sont liés.**



La formation s'appuie sur quatre axes :

- L'accès à une culture professionnelle commune à tous les enseignants
- La formation disciplinaire et didactique de **Langues Vivantes, Anglais**
- La formation au et par le numérique
- La formation à et par la recherche (avec notamment la réalisation d'un mémoire de Master).

En outre, la formation prépare les étudiants à passer les épreuves d'admissibilité et d'admission du CAPES en fin de master 2.

La formation s'appuie sur trois des blocs de compétences du référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^e siècle » (juillet 2019) :

- Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Ainsi, ce master s'attache à former les étudiants :

- À la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de sa discipline
- Aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage
- À l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles
- À une démarche active de développement professionnel

Les objectifs spécifiques du parcours **Langues Vivantes, Anglais**, sont précisés dans le livret de formation.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Référence Fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

- K2107 Enseignement général du second degré
- K2109 Enseignement technique et professionnel
- K2103 Direction d'établissement et d'enseignement
- K1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K1207 Intervention socio-éducative

Poursuite d'études : doctorat

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

La formation permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Ce parcours forme aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et aux compétences spécifiques des professeurs :

- P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Par ailleurs le master permet l'acquisition de connaissances et de compétences liées à l'initiation à la recherche : connaissance du champ des recherches en éducation, compétences méthodologiques et rédactionnelles.

Dans le cadre de ce master, la formation sera déclinée en neuf compétences relatives aux trois blocs de compétences du référentiel de la formation MEEF :

- Eduquer
- Communiquer
- Enseigner les savoirs dans le secondaire
- Planifier et Séquencer
- Evaluer
- Faciliter les apprentissages de tous les élèves
- Faire preuve de réflexivité
- Se former
- Coopérer

Modalités d'accès à la formation :

■ De plein droit :

- **Accès en M1** : être titulaire d'une licence LLCE anglais ou Langues Etrangères Appliquées avec anglais.
- **Accès en M2** : titulaire d'un M1 MEEF 2nd degré, parcours **Langues Vivantes, Anglais**. Pour les candidats répondant à cette exigence et issu d'une autre université, l'accès s'effectue sur dossier afin d'étudier la compatibilité des maquettes.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- **En formation initiale** : s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE Dijon en charge de la discipline à scolarité2d@inspe.u-bourgogne.fr
- **En formation continue** : s'adresser au Service de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80 / formation.continue@u-bourgogne.fr)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :



Année de Master 1 MEEF 2nd degré et CPE



Année de Master 2 MEEF 2nd degré et CPE



Les contenus et particularités du parcours **Langues Vivantes, Anglais**, sont précisés dans le livret de formation afférent.

La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

■ Stage

Le cursus de master MEEF intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes d'alternance qui peuvent donner lieu à un contrat de travail et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

En cours de première année de master, un stage d'une durée de six semaines prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation. Dans l'académie de Dijon, il se déroule en deux temps : un stage massé de 2 semaines au semestre 1 et un stage massé de 4 semaines au semestre 2. Dans la mesure du possible, l'un aura lieu en collège et l'autre en lycée. En effet, ces stages sur le terrain doivent permettre à l'étudiant de découvrir l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer ainsi que le métier d'enseignant dans ses différentes dimensions, d'observer l'activité des élèves et de l'équipe éducative, de faire ses premières expériences de conduite de classe, d'abord guidées par un tuteur, jusqu'à acquérir progressivement plus d'autonomie.

Lors de la deuxième année de master, la formation est organisée en alternance avec un stage soit en responsabilité (avec contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs sur un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service (ORS) annuelle cumulée résultant, du décret no 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré), soit en pratique accompagnée (pour également un tiers temps de l'ORS).

Dans l'académie de Dijon, ce stage est filé sur l'année scolaire à raison de deux journées hebdomadaires dans un établissement.

Les étudiants bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant lors de stages et participent ainsi à sa formation.

■ Régime salarié et dispenses d'assiduité

Les informations ci-dessous ne concernent pas les étudiants de M2 effectuant leur stage en CDD tiers temps.

Les étudiants devront déposer leur demande d'aménagements (emploi du temps, assiduité, etc.) au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne.

Si l'étudiant devient salarié en cours d'année, il doit en informer la scolarité et déposer, si besoin, une demande d'aménagement dès signature du contrat de travail.

L'étudiant effectue sa demande auprès de la scolarité de l'INSPE uniquement qui l'informe des modalités administratives nécessaires pour faire sa demande.

Les étudiants dispensés d'assiduité peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières. Le cas échéant, un calendrier spécifique d'évaluation est contractualisé entre l'étudiant et les formateurs concernés. Les formateurs informent la scolarité des dates et modalités retenues. Ces informations pourront être affichées par les scolarités concernées.

Aucune dispense n'est accordée pour les stages de M1 comme de M2. Des aménagements pourront cependant être envisagés par les équipes pédagogiques pour les étudiants salariés de l'éducation nationale dans le respect du cahier des charges du stage.

■ Espace Numérique de Travail (ENT)

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc OBLIGATOIREMENT activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

projet ne pas diffuser

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Semestre 3				Semestre 4				Total M2				MCC	ECTS M2	Compétences				
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total		
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	UE1 Le professeur acteur de la communauté éducative	Ec 1 : Agir en éducateur responsable	4	6		10	Ec 1 : Agir en éducateur responsable		5		5	Total UE1 Ec1	4	11	0	15	CC Intégral	6	EDUQUER	
	COMMUNIQUER		Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer					Total UE1 Ec2	0	12	17	29	CC Intégral	4	COMMUNIQUER	
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	ENSEIGNER les SAVOIRS	UE2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Total UE2 Ec1	36	49	0	85	CC Intégral	12	ENSEIGNER les SAVOIRS	
			Ec 1a : Traduire			12	12	Ec 1a : Traduire			12	12									
			Ec 1b : Analyser des documents disciplinaires	24			24	Ec 1b : Analyser des documents disciplinaires	12			12									
			Ateliers pédagogiques et didactiques 1			12	12	Ateliers pédagogiques et didactiques 1			13	13									
	PLANIFIER et SEQUENCER		Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Total UE2 Ec2	0	85	2	87	CC Intégral	4	PLANIFIER et SEQUENCER	
			Construire les apprentissages disciplinaires			30	30	Construire les apprentissages disciplinaires			30	30									
				Ateliers pédagogiques et didactiques 2			10	10	Ateliers pédagogiques et didactiques 2			15	15								
									Préparation aux oraux du concours*			2	2								
	EVALUER		Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Total UE3 Ec1	16	35	0	51	CC Intégral	4	EVALUER	
			Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent	16			16	Développement de l'adolescent			6	6									
FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES	Autorité et gestion de classe				3	3	Autorité et gestion de classe			8	8										
			Inclusion des élèves			6	6	Accompagnement du parcours des élèves			12	12									
FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE		Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Total UE3 Ec2a	6	23	4	33	CC Intégral	10	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE		
		Ec 2a : Recherche et Mémoire			23	2	25	Ec 2a : Recherche et Mémoire	6			6									
		Suivi individuel de mémoire				1	1	Suivi individuel de mémoire			1	1									
		Ec 2b : Stage						Ec 2b : Stage					Total UE3 Ec2b	0	0	24	24	CC Intégral		10	
		Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)				6	6	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6									
			Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4									
			Suivi individuel de stage			2	2	Suivi individuel de stage			2	2									
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel	SE FORMER	UE4 Le professeur, acteur de son développement professionnel	Ec 1 : se former (aux choix) à la					Ec 1 : se former (aux choix) à la					Total UE4 Ec1a	0	15	0	15	CC Intégral	3	SE FORMER	
			Ec 1a : (aux choix)					Ec 1a : (aux choix)													
			- Culture Numérique					- Culture Numérique													
			- Culture artistique et patrimoniale					- Culture artistique et patrimoniale													
			- Culture citoyenne			10	10	- Culture citoyenne			5	5									
			- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger					- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger													
			- Culture de la recherche					- Culture de la recherche													
	COOPERER		Ec 1b : Culture disciplinaire	9			9	Ec 1b : Culture disciplinaire	6			6	Total UE4 Ec1b	15	0	0	15	CC Intégral	2	COOPERER	
NB : En dessous de 6 étudiants inscrits dans le parcours, les heures de cours (autres que transversales) seront diminuées de 20% pour les enseignements disciplinaires portés par l'INSPE.			CM	TD	TP	Total	*1h par étudiant admissible au concours sera proposée pour la préparation à la partie didactique de chacun des oraux du concours				CM	TD	TP	Total	Total M2	77	230	47	354	Total ECTS	60
			CM	TD	TP	Total					CM	TD	TP	Total							

■ **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences :**

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;
Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

● **Modalités d'évaluation**

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019) fixe les compétences attendues en fin de formation au niveau national. Ces compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus. Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Evaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Evaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> - Ne possède pas les rudiments des compétences visées - N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre - Les savoir-être sont inadéquats - Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon référentiel national de compétences
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

● Règles de progression en Master MEEF

❖ Modalités de validation

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage**.

❖ Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant.e. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant.e à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

❖ Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.

● **Fonctionnement des jurys de Master MEEF**

A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

● **Organisation des évaluations pour les enseignements**

❖ **Remise des travaux / devoirs**

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. A défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ **Absence lors d'une évaluation**

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraîne une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place tout au long de l'année. Il permet, le cas échéant, et sur proposition/décision du/des responsables de parcours, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une seconde chance à l'étudiant.

❖ **Plagiat**

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.